

Communiqué de presse

Paris, le 26 mars 2020.

Changer le Conseil de Surveillance pour un groupe Lagardère plus fort

Amber Capital, qui est actionnaire du groupe Lagardère depuis 2016, est aujourd'hui son premier actionnaire avec une participation de 16,42% du capital et 12,48% des droits de vote. Amber Capital a décidé de déposer des résolutions à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 5 mai 2020, afin de renouveler intégralement le Conseil de Surveillance.

En effet, depuis plus d'une quinzaine d'années, la société Lagardère SCA affiche des performances économiques très en dessous de la moyenne : entre Mars 2003 et Décembre 2019, le cours de bourse Lagardère a sous-performé le CAC 40 de 158%, le SBF 120 de 198% et l'indice Stoxx Europe Media 600 de 183%.

Cette sous-performance structurelle boursière de Lagardère reflète une défiance certaine du marché vis-à-vis du groupe, de ses décisions stratégiques et de sa gouvernance. En effet, Amber Capital pense que plusieurs éléments expliquent cette sous-performance :

- **Une concentration des pouvoirs** : une structure en commandite par actions qui centralise tous les pouvoirs autour d'une même personne.
- **Une décennie d'erreurs stratégiques majeures** : une stratégie d'allocation de capital qui s'est révélée extrêmement coûteuse pour le groupe, ses employés et ses actionnaires, et totalement inefficace, puisque la majorité des sommes investies dans la croissance externe ont concerné des branches d'activité structurellement déficitaires (les médias et le sport) au lieu de venir au soutien des branches d'activité performantes et rentables (l'édition et le travel retail).
- **Une surveillance inadéquate** : un Conseil de Surveillance qui n'a pas joué son rôle de contre-pouvoir pour contrôler et tirer les conséquences des erreurs stratégiques de la gérance.
- **Un conflit d'intérêts** : la situation financière personnelle de l'associé commandite qui est responsable sur ses biens propres est aussi un sujet majeur de préoccupation pour le marché, et, selon nous, une source de conflit d'intérêts dans la politique de dividende proposée par la Gérance.

Amber Capital est convaincu que cette sous-performance ne reflète pas la qualité des actifs de Lagardère l'édition à travers Hachette et le travel retail, ni leur plein potentiel. Seule une transformation profonde de la Société, de sa structure, de sa gouvernance et de sa stratégie, peut permettre un nouvel éveil du groupe.

Amber a donc décidé de présenter de nouvelles alternatives stratégiques pour renforcer le groupe Lagardère, pour construire un *Stronger Lagardère* au bénéfice de tous :

- **Abandonner** la commandite.
- **Simplifier** la structure du groupe et réduire les coûts de la holding.
- **Revoir** la politique de dividende et dans un premier temps supprimer le paiement du dividende en 2020 afin de renforcer la liquidité du groupe et protéger la société et ses employés dans un environnement incertain.
- **Libérer** davantage de moyens pour développer l'édition (Hachette) et le travel retail.

La première étape pour pouvoir mettre en œuvre ces mesures passe par la transformation de la gouvernance en renouvelant l'intégralité du Conseil de Surveillance du groupe. Amber propose donc une liste de candidats indépendants, compétents et responsables qui pourront enfin implémenter les changements stratégiques qui s'imposent aujourd'hui.

En votant pour un nouveau Conseil de Surveillance, les actionnaires de Lagardère vont donner les moyens au groupe de libérer les forces vives des secteurs de l'édition et du travel retail et de permettre à tous de bénéficier des fruits de cette belle entreprise.

Le 5 mai, voter pour un Stronger Lagardère, c'est voter pour les résolutions d'Amber Capital

Retrouvez l'ensemble des informations sur : www.strongerlagardere.com

Contacts Presse : Reputation Age

Charles-Henri d'Auvigny

charles-henri@reputation-age.com

Tél : 06 09 67 49 81

Maitland

James Isola

jisola@maitland.co.uk

Tél : +44 (0) 7841 982 020